Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250708-D2025-189-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2025

DÉCISION
CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC N°2025/16 RELATIF À LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX
1.1 Marchés publics

GS/FG/DM/OB/DJ/CN/CP/GE
N°D2025-189

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L2123-1 et suivants et R2123-1 et suivants,*
***Vu** le 6b de la délibération n°CC023-078 du Conseil communautaire portant modification de la délégation accordée au Président en matière de commande publique et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de de fournitures et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le rapport d'analyse des offres,*
***Vu** l'avis de la COMAPA du 23 juin 2025,*
***Vu** le projet de contrat,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite confier la réalisation de son schéma des modes actifs à un prestataire,
Considérant qu'une consultation a ainsi été engagée le 10 janvier 2025,
Considérant que compte tenu de son montant maximum inférieur à 221 000,00 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
Considérant qu'à l'issue du délai de consultation, quinze offres ont été réceptionnées,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée, réunie le 23 juin 2025 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché n°2025/16 relatif à la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à la société TRANS.TECHNOLOGIE CONSULT KARLSRUHE TTK qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour une durée maximale de douze (12) mois.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2025/16 relatif à la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à la société TRANS.TECHNOLOGIE CONSULT KARLSRUHE TTK conclu sous la forme d'un marché composite pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 59 335 € HT soit 71 202 € TTC et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 15 000 € HT sur la totalité de sa durée maximale de douze (12) mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société TRANS.TECHNOLOGIE CONSULT KARLSRUHE TTK.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 08/07/2025

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 08/07/2025